

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT
POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES**

Evonik PAA BPF PT 11 PT 12

Type(s) de produit

TP11: Produits de protection des liquides utilisés
dans les systèmes de refroidissement et de fabrication

TP12: Produits anti-biofilm

Numéro d'autorisation BE2024-0012-00-00

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides BE-0032058-0000

Partie I.
PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom de famille

Nom	Evonik PAA BPF PT 11 PT 12
-----	----------------------------

1.2. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication TP12: Produits anti-biofilm
--------------------	--

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Evonik Operations GmbH
	Adresse	Rellinghauser Straße 1-11 45128 Essen Allemagne
Numéro de l'autorisation	BE2024-0012-00-00	
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>	BE-0032058-0000	
Date de l'autorisation	05/04/2024	
Date d'expiration de l'autorisation	05/04/2034	

1.4. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Evonik Peroxid GmbH
Adresse du fabricant	Industriestraße 1 9721 Weißenstein Autriche
Emplacement des sites de fabrication	Evonik Peroxid GmbH Industriestraße 1 9721 Weißenstein Autriche

Nom du fabricant	Mepavex Logistics BV
Adresse du fabricant	Blankenweg 11 4612 RC Bergen-op-Zoom Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Mepavex Logistics BV Van Konijnenburgweg 107 4612 RC Bergen-op-Zoom Pays-Bas

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Acide péracétique
Nom du fabricant	Evonik Peroxid GmbH
Adresse du fabricant	Industriestraße 1 9721 Weißenstein Autriche
Emplacement des sites de fabrication	Evonik Peroxid GmbH Industriestraße 1 9721 Weißenstein Autriche

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide péricétique		substance active	79-21-0	201-186-8	1,7 - 15 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble
------------------------	----------------------

Partie II.
DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 1 identificateur

Identificateur	Meta SPC: META SPC 1 - PERACLEAN GROUP 1
----------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-1
--------	-----

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
--------------------	---

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide péricétique		substance active	79-21-0	201-186-8	1,7 - 2,4 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 1

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble
------------------------	----------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

Mentions de danger	<p>H272: Peut aggraver un incendie; comburant.</p> <p>H290: Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H332: Nocif par inhalation.</p> <p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.</p> <p>P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.</p> <p>P260: Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>P260: Ne pas respirer les aérosols.</p> <p>P261: Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.</p> <p>P264: Se laver peau exposée soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter un équipement de protection du visage.</p> <p>P280: Porter un équipement de protection des yeux.</p> <p>P280: Porter des vêtements de protection..</p> <p>P301+P312: IF SWALLOWED: Call a POISON CENTER/doctor/... if you feel unwell.</p> <p>P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p>

P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P312: Call a POISON CENTER/doctor/.../if you feel unwell.

P321: Traitement spécifique (voir récipient sur cette étiquette).

P330: Rincer la bouche.

P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser eau pour l'extinction.

P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P391: Recueillir le produit répandu.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu dans le biais d'un service d'élimination des déchets dangereux approuvés par les réglementations statutaires en vigueur.

P501: Éliminer le récipient dans le biais d'un service d'élimination des déchets dangereux approuvés par les réglementations statutaires en vigueur.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes à passage unique

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Legionella spp. Nom commun: autre: aucune donnée Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Mesure curative Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes de refroidissement à passage unique.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Dosage automatisé dans le flux d'eau de refroidissement Description détaillée: Concentration d'application: Traitement curatif antibactérien (y compris Legionella spp.): 10 ppm (p/p) PAA
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Dilution (%): Le biocide est dilué selon l'application afin d'obtenir une concentration d'application de 10 ppm (p/p) PAA. Exemple de dilution: __ mL de concentré ajoutés à de l'eau pour obtenir un volume de 10 L produisent une solution de 10 ppm (p/p) PAA. [Le titulaire de l'autorisation doit indiquer les quantités correspondantes sur l'étiquette du biocide concerné]. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: Max. 1 opération/jour, Max. 15 min/jour, 220 jours/an. Durée de contact: 15 min
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels ; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de vrac intermédiaire (GRV) // Plastique, PE-HD // 1000 L Fût // Plastique, PE-HD // 200 L Bidon // Plastique, PE-HD // 10 L, 20 L, 30 L et 60 L Flacon Plastique, PE-HD // 1 L, 5 L

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

1) L'application du produit est limitée aux systèmes de refroidissement qui utilisent de l'eau de mer comme eau de refroidissement.

2) L'eau de purge doit être traitée avec du sulfite de sodium ou un agent réducteur comparable avant d'être rejetée dans les eaux marines. La durée de séjour avant le rejet doit être suffisante pour obtenir la réduction désirée.

Vérifier l'efficacité du traitement à l'aide de mesures de contrôle permettant d'établir les taux résiduels de peroxyde d'hydrogène et d'acide peracétique.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes à recirculation ouverte

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Legionella spp. Nom commun: autre: aucune donnée Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: green algae Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Mesure préventive / curative Protection de l'eau de refroidissement dans les petits systèmes de refroidissement à

	recirculation ouverte. Les petits systèmes sont caractérisés par un débit de purge $\leq 2 \text{ m}^3/\text{h}$.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Dosage automatisé dans le flux d'eau de refroidissement Description détaillée: Concentration d'application: Traitement préventif contre les bactéries (y compris Legionella spp.): 1,14 ppm- 10 ppm (p/p) PAA Traitement curatif contre la contamination microbienne: • durée de contact 15 min: bactéries: 6 – 10 ppm (p/p) PAA Legionella spp.: 8,5 – 10 ppm (p/p) PAA • durée de contact 3 h: bactéries (incl. Legionella spp.): 5 – 10 ppm (p/p) PAA • durée de contact 24 h: bactérie 1,14 - 10 ppm (p/p) PAA Legionella spp.: 3,5 ppm- 10 ppm (p/p) PAA algues vertes 8,5 - 10 ppm (p/p) PAA
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Dilution (%): Le biocide est dilué selon l'application afin d'obtenir une concentration d'application de 1,14 – 10 ppm (p/p) PAA. Exemple de dilution: __ mL ou __ mL de concentré sont ajoutés à de l'eau pour obtenir un volume de 10 L produit une solution de 1,14 ppm (p/p) ou 10 ppm (p/p) PAA, respectivement. [Le titulaire de l'autorisation doit indiquer les quantités correspondantes sur l'étiquette du biocide concerné]. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: Max. 1 opération/jour, Max. 15 min/jour, 220 jours/an. Durée de contact: 15 min - 24 h
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels ; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de vrac intermédiaire (GRV) // Plastique, PE-HD // 1000 L Fût // Plastique, PE-HD // 200 L Bidon // Plastique, PE-HD // 10 L, 20 L, 30 L et 60 L Flacon Plastique, PE-HD // 1 L, 5 L

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) L'utilisation est réservée aux petits systèmes de refroidissement avec un débit maximal de $2 \text{ m}^3/\text{h}$.
- 2) Les eaux usées doivent être rejetées dans les égouts municipaux ou purifiées dans une station d'épuration industrielle sur site selon un processus comprenant une étape de traitement biologique.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1

5.1. Consignes d'utilisation

1) La validation microbiologique du traitement doit être réalisée par l'utilisateur du produit afin de déterminer la dose efficace pour le site ou le système spécifique. Si nécessaire, consultez le titulaire de l'autorisation du produit.

5.2. Mesures de gestion des risques

1) Pour le chargement du produit, il convient de prévoir les mesures d'atténuation des risques suivantes:

- Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil de l'Europe et d'autres législations de l'UE dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).
- Porter des bottes de protection résistantes aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter une combinaison de protection (type 6, EN 13034 au minimum).
- Il est obligatoire d'utiliser une protection oculaire lors de la manipulation du produit.

2) Le produit peut être transféré/chargé uniquement à l'aide de pompes automatiques.

3) Pour l'inspection et l'entretien du système d'eau de refroidissement et des tours de refroidissement, il convient de prévoir les mesures d'atténuation des risques suivantes:

- Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil de l'Europe et d'autres législations de l'UE dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection 10 est requise. Utilisation d'au moins un appareil respiratoire filtrant à ventilation assistée avec casque/coiffe/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/ masque complet avec filtre combiné gaz/P2 (le type de filtre [lettre de code, couleur] doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4) Pour la réparation et l'entretien des pompes de dosage, il convient de prévoir les mesures d'atténuation des risques suivantes:

- Avant toute intervention sur les pompes, rincer les pompes pour éliminer le plus possible de résidus de produits.
- Les mesures d'atténuation des risques suivantes sont sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil de l'Europe et d'autres législations de l'UE dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail:
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).
- Porter des bottes de protection résistantes aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter une combinaison de protection (type 6, EN 13034 au minimum).
- Il est obligatoire d'utiliser une protection oculaire lors de la manipulation du produit.

5) Le produit est applicable uniquement si les tours de refroidissement sont équipées d'éliminateurs de dérive efficaces à au moins 99 %.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- 1) EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. En présence de symptômes: Appeler le numéro d'urgence (112) ou une ambulance pour une assistance médicale. S'il n'y a pas de symptômes: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Informations pour le personnel de santé/le médecin: Commencer à pratiquer des mesures de réanimation, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.
- 2) EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En présence de symptômes: Appeler le numéro d'urgence (112) ou une ambulance pour une assistance médicale. S'il n'y a pas de symptômes: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou un personnel de santé via un centre d'appel médical: Commencer à pratiquer des mesures de réanimation, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.
- 3) EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Puis enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- 4) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant 15 minutes. Appeler le numéro d'urgence (112) ou une ambulance pour une assistance médicale. Informations pour le personnel de santé/le médecin:
En cas de contact avec les yeux des produits chimiques alcalins ($\text{pH} > 11$), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique, rincer également les yeux à plusieurs reprises en attendant l'intervention du médecin.
- 5) Ne pas déverser le biocide pur ou dilué dans les égouts ou l'environnement.
- 6) En cas de déversement accidentel, ramasser immédiatement le produit répandu à l'aide de moyens mécaniques et le recueillir dans des récipients appropriés en vue de son élimination.
- 7) Éliminer dans un incinérateur agréé pour les produits chimiques.
- 8) Informer les autorités compétentes en cas de contamination des rivières, des lacs ou des égouts par le produit.
- 9) Respecter la réglementation de prévention de la pollution de l'eau (collecter, endiguer, couvrir).

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- 1) Les résidus du biocide doivent être éliminés conformément à la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) et le Catalogue Européen des Déchets (CED) et à la réglementation nationale et régionale.
- 2) Conserver le biocide dans son récipient d'origine. Ne pas mélanger avec d'autres déchets. Les récipients contenant des résidus du produit doivent être manipulés en conséquence.
- 3) Entrée de déchets concernant les pesticides: 20 01 19*
- 4) Réglementation applicable aux déchets d'emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus: 15 01 10*

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- 1) Durée de conservation: 15 mois
- 2) Protéger du gel.
- 3) Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Utilisation 1 - Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes à passage unique: l'efficacité curative contre les moules, l'encrassement biologique et d'autres organismes cibles sessiles n'a pas été démontrée.

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 1

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	PERACLEA N® 2 WT	Marché: BE
	PERACLEA N® 2	Marché: BE
	Biosperse™ CX2010 MI CROBIOCI DE	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0032058-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide péracétique		substance active	79-21-0	201-186-8	1,9 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance non active	7722-84-1	231-765-0	47,5 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 2 identificateur

Identificateur	Meta SPC: META SPC 2 - PERACLEAN GROUP 2
----------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-2
--------	-----

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication TP12: Produits anti-biofilm
--------------------	--

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide péricétiq ue		substance active	79-21-0	201-186-8	3,8 - 5 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 2

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble
------------------------	----------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

Mentions de danger	<p>H272: Peut aggraver un incendie; comburant.</p> <p>H290: Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H312: Nocif par contact cutané.</p> <p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H332: Nocif par inhalation.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.</p> <p>P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.</p> <p>P260: Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>P260: Ne pas respirer les aérosols.</p> <p>P261: Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.</p> <p>P264: Se laver peau exposée soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter un équipement de protection du visage.</p> <p>P280: Porter un équipement de protection des yeux.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter des vêtements de protection..</p> <p>P301+P312: IF SWALLOWED: Call a POISON CENTER/doctor/... if you feel unwell.</p>

P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P312: Call a POISON CENTER/doctor/.../if you feel unwell.

P321: Traitement spécifique (voir récipient sur cette étiquette).

P330: Rincer la bouche.

P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser eau pour l'extinction.

P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P391: Recueillir le produit répandu.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu dans le bocal d'un service d'élimination des déchets dangereux approuvés par les réglementations statutaires en vigueur.

P501: Éliminer le récipient dans le bocal d'un service d'élimination des déchets dangereux approuvés par les réglementations statutaires en vigueur.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes à passage unique

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Legionella spp. Nom commun: autre: - Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Mesure curative Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes de refroidissement à passage unique.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Dosage automatisé dans le flux d'eau de refroidissement Description détaillée: Concentration d'application: Traitement curatif antibactérien (y compris Legionella spp.): 10 ppm (p/p) PAA
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Dilution (%): Le biocide est dilué selon l'application afin d'obtenir une concentration d'application de 10 ppm (p/p) PAA. Exemple de dilution: __ mL de concentré ajoutés à de l'eau pour obtenir un volume de 10 l produisent une solution de 10 ppm (p/p) PAA. [Le titulaire de l'autorisation doit indiquer les quantités correspondantes sur l'étiquette du biocide concerné]. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: Max. 1 opération/jour, Max. 15 min/jour, 220 jours/an. Durée de contact: 15 min
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels ; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de vrac intermédiaire (GRV) // Plastique, PE-HD // 1000 L Fût // Plastique, PE-HD // 200 L Bidon // Plastique, PE-HD // 10 L, 20 L, 30 L et 60 L Flacon Plastique, PE-HD // 1 L, 5 L (1 kg, 5 kg)

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

1) L'application du produit est limitée aux systèmes de refroidissement qui utilisent de l'eau de mer comme eau de refroidissement.

2) L'eau de purge doit être traitée avec du sulfite de sodium ou un agent réducteur comparable avant d'être rejetée dans les eaux marines. La durée de séjour avant le rejet doit être suffisante pour obtenir la réduction désirée.

Vérifier l'efficacité du traitement à l'aide de mesures de contrôle permettant d'établir les taux résiduels de peroxyde d'hydrogène et d'acide peracétique.

3) Le produit est applicable uniquement si les tours de refroidissement sont équipées d'éliminateurs de dérive efficaces à 'au moins 99 %.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes à recirculation ouverte

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Legionella spp. Nom commun: autre: - Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: green algae Stade de développement: aucune donnée

Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Mesure préventive / curative Protection de l'eau de refroidissement dans les petits systèmes de refroidissement à recirculation ouverte. Les petits systèmes sont caractérisés par un débit de purge $\leq 2 \text{ m}^3/\text{h}$.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: autre: Dosage automatisé dans le flux d'eau de refroidissement</p> <p>Description détaillée: Concentration d'application: Traitement préventif contre les bactéries (y compris Legionella spp.): 1,14 ppm- 10 ppm (p/p) PAA Traitement curatif contre la contamination microbienne: • durée de contact 15 min: bactéries: 6 – 10 ppm (p/p) PAA Legionella spp.: 8,5 – 10 ppm (p/p) PAA • durée de contact 3 h: bactéries (incl. Legionella spp.): 5 – 10 ppm (p/p) PAA • durée de contact 24 h: bactérie 1,14 - 10 ppm (p/p) PAA Legionella spp.: 3,5 ppm- 10 ppm (p/p) PAA algues vertes 8,5 - 10 ppm (p/p) PAA</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: -</p> <p>Dilution (%): Le biocide est dilué selon l'application afin d'obtenir une concentration d'application de 1,14 – 10 ppm (p/p) PAA. Exemple de dilution: __ mL ou __ mL de concentré sont ajoutés à de l'eau pour obtenir un volume de 10 L produit une solution de 1,14 ppm (p/p) ou 10 ppm (p/p) PAA, respectivement. [Le titulaire de l'autorisation doit indiquer les quantités correspondantes sur l'étiquette du biocide concerné].</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Fréquence: Max. 1 opération/jour, Max. 15 min/jour, 220 jours/an. Durée de contact: 15 min - 24 h</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels ; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Récipient de vrac intermédiaire (GRV) // Plastique, PE-HD // 1000 L</p> <p>Fût // Plastique, PE-HD // 200 L</p> <p>Bidon // Plastique, PE-HD // 10 L, 20 L, 30 L et 60 L</p> <p>Flacon Plastique, PE-HD // 1 L, 5 L (1 kg, 5 kg)</p>

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) L'utilisation est réservée aux petits systèmes de refroidissement avec un débit maximal de $2 \text{ m}^3/\text{h}$.
- 2) Les eaux usées doivent être rejetées dans les égouts municipaux ou purifiées dans une station d'épuration industrielle sur site selon un processus comprenant une étape de traitement biologique.
- 3) Le produit est applicable uniquement si les tours de refroidissement sont équipées d'éliminateurs de dérive efficaces à 'au moins 99 %.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Produit antimoisissure dans l'industrie papetière

Type de produit	TP12: Produits anti-biofilm
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Levures Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Action préventive Anti-biofilm dans l'industrie des pâtes à papier et papiers Système fermé
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Dosage automatisé dans le cycle fermé de l'eau ou de machine à papier et le fonctionnement du processus Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Concentration d'application: 34,5 – 75 ppm (p/p) PAA Dilution (%): Le biocide est dilué selon l'application afin d'obtenir une concentration d'application de 34,5 – 75 ppm (p/p) PAA. Exemple de dilution: __ mL ou __ mL de concentré sont ajoutés à de l'eau pour obtenir un volume de 10 L produit une solution de 34,5 ppm (p/p) ou 75 ppm (p/p) PAA, respectivement. [Le titulaire de l'autorisation doit indiquer les quantités correspondantes sur l'étiquette du biocide concerné]. Nombre et fréquence des applications:

	Fréquence: dosage continu
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels ; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de vrac intermédiaire (GRV) // Plastique, PE-HD // 1000 L Fût // Plastique, PE-HD // 200 L Bidon // Plastique, PE-HD // 10 L, 20 L, 30 L et 60 L Flacon Plastique, PE-HD // 1 L, 5 L

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2

5.1. Consignes d'utilisation

1) La validation microbiologique du traitement doit être réalisée par l'utilisateur du produit afin de déterminer la dose efficace pour le site ou le système spécifique. Si nécessaire, consultez le titulaire de l'autorisation du produit.

5.2. Mesures de gestion des risques

1) Pour le chargement du produit, il convient de prévoir les mesures d'atténuation des risques suivantes:

- Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil de l'Europe et d'autres législations de l'UE dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).
- Porter des bottes de protection résistantes aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter une combinaison de protection (type 6, EN 13034 au minimum).
- Il est obligatoire d'utiliser une protection oculaire lors de la manipulation du produit.

2) Le produit peut être transféré/chargé uniquement à l'aide de pompes automatiques.

3) Pour l'inspection et l'entretien du système d'eau de refroidissement et des tours de refroidissement, il convient de prévoir les mesures d'atténuation des risques suivantes:

- Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil de l'Europe et d'autres législations de l'UE dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection 10 est requise. Utilisation d'au moins un appareil respiratoire filtrant à ventilation assistée avec casque/coiffe/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/ masque complet avec filtre combiné gaz/P2 (le type de filtre [lettre de code, couleur] doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4) Pour la réparation et l'entretien des pompes de dosage, il convient de prévoir les mesures d'atténuation des risques suivantes:

- Avant toute intervention sur les pompes, rincer les pompes pour éliminer le plus possible de résidus de produits.
- Les mesures d'atténuation des risques suivantes s'imposent sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail:
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).
- Porter des bottes de protection résistantes aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter une combinaison de protection (type 6, EN 13034 au minimum).
- Il est obligatoire d'utiliser une protection oculaire lors de la manipulation du produit.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

1) EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. En présence de symptômes: Appeler le numéro d'urgence (112) ou une ambulance pour une assistance médicale. S'il n'y a pas de symptômes: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations pour le personnel de santé/le médecin: Commencer à pratiquer des mesures de réanimation, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

2) EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En présence de symptômes: Appeler le numéro d'urgence (112) ou une ambulance pour une assistance médicale. S'il n'y a pas de symptômes: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations pour le personnel de santé/le médecin: Commencer à pratiquer des mesures de réanimation, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

3) EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Puis enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations pour le personnel de santé/le médecin: Commencer à pratiquer des mesures de réanimation, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant 15 minutes. Appeler le numéro d'urgence (112) ou une ambulance pour une assistance médicale.

Informations pour le personnel de santé/le médecin: En cas de contact avec les yeux des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique, les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises sur le chemin du/en attendant le médecin.

5) Ne pas déverser le biocide pur ou dilué dans les égouts ou l'environnement.

6) En cas de déversement accidentel, ramasser immédiatement le produit répandu à l'aide de moyens mécaniques et le recueillir dans des récipients appropriés en vue de son élimination.

7) Éliminer dans un incinérateur agréé pour les produits chimiques.

8) Informer les autorités compétentes en cas de contamination des rivières, des lacs ou des égouts par le produit.

9) Respecter la réglementation de prévention de la pollution de l'eau (collecter, endiguer, couvrir).

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

1) Les résidus du biocide doivent être éliminés conformément à la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) et le Catalogue Européen des Déchets (CED) et à la réglementation nationale et régionale.

2) Conserver le biocide dans son récipient d'origine. Ne pas mélanger avec d'autres déchets. Les récipients contenant des résidus du produit doivent être manipulés en conséquence.

3) Entrée de déchets concernant les pesticides: 20 01 19*

4) Règlementation applicable aux déchets d'emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus: 15 01 10*

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

1) Durée de conservation: 24 mois

2) Protéger du gel.

3) Ne pas stocker à une température supérieure à 40 °C.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Utilisation 1 - Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes à passage unique: l'efficacité curative contre les moules, l'encrassement biologique et d'autres organismes cibles sessiles n'a pas été démontrée.

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 2

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	PERACLEA N® 5 WT	Marché: BE
	PERACLEA N® 5 BV	Marché: BE
	Warosit 210 A	Marché: BE
	ACP 5	Marché: BE
	ACQ 850	Marché: BE
	GRS 7301 S	Marché: BE
	ACQ 852	Marché: BE
	FIVE	Marché: BE
	STERINOX 28	Marché: BE
	AGENTE B IOCIDA AP 76	Marché: BE
	Specialist P X 50	Marché: BE
	AQUACIDE 405	Marché: BE
	GWC - 3505	Marché: BE
	ISOFAS 100	Marché: BE
	GRS 7321 S	Marché: BE
	ACQ 853	Marché: BE
	BRENSPEC AP 5	Marché: BE
	BRENCLEA N AP 5	Marché: BE
	PEROX ONE	Marché: BE
	PEROXAN CS 05 E	Marché: BE
PEROX-SLIME 05 E	Marché: BE	
Percide 5	Marché: BE	
Numéro de l'autorisation	BE-0032058-0002 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide péracétique		substance active	79-21-0	201-186-8	5 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance non active	7722-84-1	231-765-0	26,8 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 3 identificateur

Identificateur	Meta SPC: META SPC 3 - PERACLEAN GROUP 3
----------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-3
--------	-----

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication TP12: Produits anti-biofilm
--------------------	--

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide péricétique		substance active	79-21-0	201-186-8	15 - 15 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 3

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble
------------------------	----------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3

Mentions de danger	<p>H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H290: Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H311: Toxique par contact cutané.</p> <p>H332: Nocif par inhalation.</p> <p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, en traîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.</p> <p>P235: Tenir au frais.</p> <p>P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P260: Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>P260: Ne pas respirer les aérosols.</p> <p>P261: Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.</p> <p>P264: Se laver peau exposée soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter un équipement de protection du visage.</p> <p>P280: Porter un équipement de protection des yeux.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter des vêtements de protection..</p> <p>P301+P312: IF SWALLOWED: Call a POISON CENTER/doctor/... if you feel unwell.</p>

P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P312: Call a POISON CENTER/doctor/.../if you feel unwell.

P321: Traitement spécifique (voir récipient sur cette étiquette).

P330: Rincer la bouche.

P361 + P364: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P391: Recueillir le produit répandu.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu dans le bocal d'un service d'élimination des déchets dangereux approuvés par les réglementations statutaires en vigueur.

P501: Éliminer le récipient dans le bocal d'un service d'élimination des déchets dangereux approuvés par les réglementations statutaires en vigueur.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes à passage unique

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Legionella spp. Nom commun: autre: aucune donnée Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Mesure curative Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes de refroidissement à passage unique.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Dosage automatisé dans le flux d'eau de refroidissement Description détaillée: Concentration d'application: Traitement curatif antibactérien (y compris Legionella spp.): 10 ppm (p/p) PAA
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Dilution (%): Le biocide est dilué selon l'application afin d'obtenir une concentration d'application de 10 ppm (p/p) PAA. Exemple de dilution: __ mL de concentré ajoutés à de l'eau pour obtenir un volume de 10 L produisent une solution de 10 ppm (p/p) PAA. [Le titulaire de l'autorisation doit indiquer les quantités correspondantes sur l'étiquette du biocide concerné]. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: Max. 1 opération/jour, Max. 15 min/jour, 220 jours/an. Durée de contact: 15 min
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels ; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de vrac intermédiaire (GRV) // Plastique, PE-HD // 1000 L Fût // Plastique, PE-HD // 200 L Bidon // Plastique, PE-HD // 10 L, 20 L, 30 L et 60 L Flacon Plastique, PE-HD // 1 L, 5 L

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

1) L'application du produit est limitée aux systèmes de refroidissement qui utilisent de l'eau de mer comme eau de refroidissement.

2) L'eau de purge doit être traitée avec du sulfite de sodium ou un agent réducteur comparable avant d'être rejetée dans les eaux marines. La durée de séjour avant le rejet doit être suffisante pour obtenir la réduction désirée.

Vérifier l'efficacité du traitement à l'aide de mesures de contrôle permettant d'établir les taux résiduels de peroxyde d'hydrogène et d'acide peracétique.

3) Le produit est applicable uniquement si es tours de refroidissement sont équipées d'éliminateurs de dérive efficaces à au moins 99 %.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes à recirculation ouverte (grand)

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Legionella spp. Nom commun: autre: aucune donnée Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée

	Nom commun: green algae Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Mesure préventive / curative Protection de l'eau de refroidissement dans les grands systèmes de refroidissement à recirculation ouverte. Les grands systèmes sont caractérisés par un débit de purge de > 2 m ³ /h.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Dosage automatisé dans le flux d'eau de refroidissement Description détaillée: Concentration d'application: Traitement préventif contre les bactéries (y compris Legionella spp.): 1,14 ppm- 10 ppm (p/p) PAA Traitement curatif contre la contamination microbienne: • durée de contact 15 min: bactéries: 6 – 10 ppm (p/p) PAA Legionella spp.: 8,5 – 10 ppm (p/p) PAA • durée de contact 3 h: bactéries (incl. Legionella spp.): 5 – 10 ppm (p/p) PAA • durée de contact 24 h: bactérie 1,14 - 10 ppm (p/p) PAA Legionella spp.: 3,5 ppm- 10 ppm (p/p) PAA algues vertes 8,5 - 10 ppm (p/p) PAA
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Dilution (%): Le biocide est dilué selon l'application afin d'obtenir une concentration d'application de 1,14 – 10 ppm (p/p) PAA. Exemple de dilution: __ mL ou __ mL de concentré sont ajoutés à de l'eau pour obtenir un volume de 10 L produit une solution de 1,14 ppm (p/p) ou 10 ppm (p/p) PAA, respectivement. [Le titulaire de l'autorisation doit indiquer les quantités correspondantes sur l'étiquette du biocide concerné]. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: Max. 1 opération/jour, Max. 15 min/jour, 220 jours/an. Durée de contact: 15 min - 24 h
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels ; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de vrac intermédiaire (GRV) // Plastique, PE-HD // 1000 L Fût // Plastique, PE-HD // 200 L Bidon // Plastique, PE-HD // 10 L, 20 L, 30 L et 60 L Flacon Plastique, PE-HD // 1 L, 5 L

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

1) L'eau de purge doit être traitée avec du sulfite de sodium ou un agent réducteur comparable avant d'être rejetée dans les eaux de surface. La durée de séjour avant le rejet doit être suffisante pour obtenir la réduction désirée.

Vérifier l'efficacité du traitement à l'aide de mesures de contrôle permettant d'établir les taux résiduels de peroxyde d'hydrogène et d'acide peracétique.

2) Le produit est applicable uniquement si es tours de refroidissement sont équipées d'éliminateurs de dérive efficaces à au moins 99 %.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes à recirculation ouverte

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Legionella spp. Nom commun: autre: aucune donnée Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: green algae Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Mesure préventive / curative Protection de l'eau de refroidissement dans les petits systèmes de refroidissement à recirculation ouverte. Les petits systèmes sont caractérisés par un débit de purge ≤ 2 m ³ /h.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Dosage automatisé dans le flux d'eau de refroidissement Description détaillée: Concentration d'application: Traitement préventif contre les bactéries (y compris Legionella spp.):

	1,14 ppm- 10 ppm (p/p) PAA Traitement curatif contre la contamination microbienne: • durée de contact 15 min: bactéries: 6 – 10 ppm (p/p) PAA Legionella spp.: 8,5 – 10 ppm (p/p) PAA • durée de contact 3 h: bactéries (incl. Legionella spp.): 5 – 10 ppm (p/p) PAA • durée de contact 24 h: bactérie 1,14 - 10 ppm (p/p) PAA Legionella spp.: 3,5 ppm- 10 ppm (p/p) PAA algues vertes 8,5 - 10 ppm (p/p) PAA
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Dilution (%): Le biocide est dilué selon l'application afin d'obtenir une concentration d'application de 1,14 – 10 ppm (p/p) PAA. Exemple de dilution: __ mL ou __ mL de concentré sont ajoutés à de l'eau pour obtenir un volume de 10 L produit une solution de 1,14 ppm (p/p) ou 10 ppm (p/p) PAA, respectivement. [Le titulaire de l'autorisation doit indiquer les quantités correspondantes sur l'étiquette du biocide concerné]. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: Max. 1 opération/jour, Max. 15 min/jour, 220 jours/an. Durée de contact: 15 min - 24 h
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels ; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de vrac intermédiaire (GRV) // Plastique, PE-HD // 1000 L Fût // Plastique, PE-HD // 200 L Bidon // Plastique, PE-HD // 10 L, 20 L, 30 L et 60 L Flacon Plastique, PE-HD // 1 L, 5 L

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

1. L'utilisation est réservée aux petits systèmes de refroidissement avec un débit maximal de 2 m³/h.
2. Les eaux usées doivent être rejetées dans les égouts municipaux ou purifiées dans une station d'épuration industrielle sur site selon un processus comprenant une étape de traitement biologique.
3. Le produit est applicable uniquement si les tours de refroidissement sont équipées d'éliminateurs de dérive efficaces à au moins 99 %.

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Produit antimoisissure dans l'industrie papetière

Type de produit	TP12: Produits anti-biofilm
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Levures Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Action préventive Anti-biofilm dans l'industrie des pâtes à papier et papiers Système fermé
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Dosage automatisé dans le cycle fermé de l'eau ou de machine à papier et le fonctionnement du processus Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Concentration d'application: 34,5 ppm- 75 ppm (p/p) PAA Dilution (%): Le biocide est dilué selon l'application afin d'obtenir une concentration d'application de 34,5 – 75 ppm (p/p) PAA. Exemple de dilution: __ mL ou __ mL de concentré sont ajoutés à de l'eau pour obtenir un volume de 10 L produit une solution de 34,5 ppm (p/p) ou 75 ppm (p/p) PAA, respectivement. [Le titulaire de l'autorisation doit indiquer les quantités correspondantes sur l'étiquette du biocide concerné]. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: dosage continu
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels ; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de vrac intermédiaire (GRV) // Plastique, PE-HD // 1000 L Fût // Plastique, PE-HD // 200 L

Bidon // Plastique, PE-HD // 10 L, 20 L, 30 L et 60 L Flacon Plastique, PE-HD // 1 L, 5 L
--

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Consulter les consignes générales d'utilisation du produit dans le méta-RCP.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3

5.1. Consignes d'utilisation

1) La validation microbiologique du traitement doit être réalisée par l'utilisateur du produit afin de déterminer la dose efficace pour le site ou le système spécifique. Si nécessaire, consultez le titulaire de l'autorisation du produit.

5.2. Mesures de gestion des risques

1) Pour le chargement du produit, il convient de prévoir les mesures d'atténuation des risques suivantes:

- . Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil de l'Europe et d'autres législations de l'UE dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- . Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).

Porter des bottes de protection résistantes aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.

- . Porter une combinaison de protection (type 6, EN 13034 au minimum).

- . Il est obligatoire d'utiliser une protection oculaire lors de la manipulation du produit.

2) Le produit peut être transféré/chargé uniquement à l'aide de pompes automatiques.

3) Pour l'inspection et l'entretien du système d'eau de refroidissement et des tours de refroidissement, il convient de prévoir les mesures d'atténuation des risques suivantes:

- . Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil de l'Europe et d'autres législations de l'UE dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- . Utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection 10 est requise.

Utilisation d'au moins un appareil respiratoire filtrant à ventilation assistée avec casque/coiffe/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/ masque complet avec filtre combiné gaz/P2 (le type de filtre [lettre de code, couleur] doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4) Pour la réparation et l'entretien des pompes de dosage, il convient de prévoir les mesures d'atténuation des risques suivantes:

- . Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil de l'Europe et d'autres législations de l'UE dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- . Utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection 10 est requise.

Utilisation d'au moins un appareil respiratoire filtrant à ventilation assistée avec casque/coiffe/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/ masque complet avec filtre combiné gaz/P2 (le type de filtre [lettre de code, couleur] doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

- . Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).

- . Porter des bottes de protection résistantes aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.

- . Porter une combinaison de protection (type 6, EN 13034 au minimum).

- . Il est obligatoire d'utiliser une protection oculaire lors de la manipulation du produit.

5) Avant toute intervention sur les pompes, rincer les pompes pour éliminer le plus possible de résidus de produits.

6) Ne pas déverser le biocide pur ou dilué dans les égouts ou l'environnement.

7) En cas de dispersion accidentelle, ramasser immédiatement le produit répandu par des moyens mécaniques et le recueillir dans des récipients appropriés en vue de son élimination.

8) Éliminer dans un incinérateur agréé pour les produits chimiques.

9) Informer les autorités compétentes en cas de contamination des rivières, des lacs ou des égouts par le produit.

10) Respecter la réglementation de prévention de la pollution de l'eau (collecter, endiguer, couvrir).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

1) EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. En présence de symptômes: Appeler le numéro d'urgence (112) ou une ambulance pour une assistance médicale.

S'il n'y a pas de symptômes: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations pour le personnel de santé/le médecin: Commencer à pratiquer des mesures de réanimation, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

2) EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le numéro d'urgence (112) ou une ambulance pour une assistance médicale.

Informations pour le personnel de santé/le médecin: Commencer immédiatement à pratiquer des mesures de réanimation, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

3) EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après avoir lavé la peau: Appeler le numéro d'urgence (112) ou une ambulance pour une assistance médicale.

Informations pour le personnel de santé/le médecin: Commencer à pratiquer des mesures de réanimation, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant 15 minutes. Appeler le numéro d'urgence (112) ou une ambulance pour une assistance médicale.

Informations pour le personnel de santé/le médecin: En cas de contact avec les yeux des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique, les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises sur le chemin du/en attendant le médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

1) Les résidus du biocide doivent être éliminés conformément à la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) et le Catalogue Européen des Déchets (CED) et à la réglementation nationale et régionale.

2) Conserver le biocide dans son récipient d'origine. Ne pas mélanger avec d'autres déchets. Les récipients contenant des résidus du produit doivent être manipulés en conséquence.

3) Entrée de déchets concernant les pesticides: 20 01 19*

4) Règlementation applicable aux déchets d'emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus: 15 01 10*

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

1) Durée de conservation: 6 mois

2) Protéger du gel.

3) Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

4) Ne pas stocker à une température supérieure à 40 °C.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Utilisation 1 - Protection de l'eau de refroidissement dans les systèmes à passage unique: l'efficacité curative contre les moules, l'encrassement biologique et d'autres organismes cibles sessiles n'a pas été démontrée.

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 3**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	PERACLEA N® 15 WT	Marché: BE
	PERACLEA N® 15 BV	Marché: BE
	Mucosin-PA	Marché: BE
	Chimec 756 2	Marché: BE
	WTD813	Marché: BE
	ACP 15	Marché: BE
	STERINOX 100	Marché: BE
	ACID-APE R 15	Marché: BE
	Az-Technic SID PX 150	Marché: BE
	AQUACIDE 415	Marché: BE
	GWC - 3515	Marché: BE
	SANITER O X 15	Marché: BE
	ACQ 851	Marché: BE
	BRENSPEC AP 15	Marché: BE
	BRENCLEA N AP 15	Marché: BE
	PEROXAN CS 15 E	Marché: BE
	PEROX-SLI ME 15 E	Marché: BE
	Percide 15	Marché: BE
	DIPOLIQUE E 154	Marché: BE
	DISINFECT O 200	Marché: BE
ALGHICID A PERAC	Marché: BE	
Biosperse™ CX2020 MI CROBIOCI DE	Marché: BE	
Numéro de l'autorisation	BE-0032058-0003 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
------------	-----------	----------	------------	-----------	------------

Acide péracétique		substance active	79-21-0	201-186-8	15 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance non active	7722-84-1	231-765-0	22,7 % (p/p)